



# Transports scolaires : demander un duplicata

Aide

Collégien

Parent

Jeune

Publié le 30 décembre 2019

Reading time : 2 minutes

- En cas de titre de transport perdu ou volé, **un duplicata payant** peut vous être délivré. Le **paiement en ligne, ou par carte bancaire avec le « sans contact »** sont désormais possibles.
- Si la **carte Pastel** ne fonctionne plus ou est démagnétisée, **son remplacement est gratuit.**

## Qui est concerné ?

Les élèves bénéficiant de la gratuité des transports scolaires accordée par le Conseil départemental.

## Comment faire pour demander un duplicata de la carte de transport scolaire en cas de perte, de vol ou de détérioration ?

### 1. Par Internet

[Demande de duplicata](#)

### 2. Au guichet

Il est recommandé de privilégier la demande de duplicata en ligne. Toutefois, cette démarche reste possible au guichet :

- **Carte Pastel émise par le Conseil départemental**

Se présenter à la Direction des Transports, au Conseil Départemental, 1 boulevard de la Marquette 31090 Toulouse

En cas de perte ou de vol, la délivrance d'un duplicata coûte 10 euros quelle que soit la période de l'année au cours de laquelle il est établi.

Si la carte est retrouvée après confection du duplicata, il ne sera pas procédé au remboursement du montant du duplicata.

- **Carte émise par Tisséo ou par la Gare routière**

Se présenter dans une agence Tisséo ou de la Gare routière, 68 boulevard Pierre Sémard 31500 Toulouse pour obtenir une nouvelle carte. Le coût est fixé à 9 euros.

- **Perte de la carte papier (lignes scolaires)**

En cas de perte de sa carte papier, s'adresser à la Direction des Transports, 1 boulevard de la Marquette 31090 Toulouse, pour l'établissement d'un duplicata payant. La délivrance d'un duplicata coûte 10 euros quelle que soit la période de l'année au cours de laquelle il est établi. Si la carte est retrouvée après confection du duplicata, il ne sera pas procédé au remboursement du montant du duplicata.

- **Perte du titre de transport SNCF**

- Carte liO SNCF : même procédure que la carte papier
- *Si votre enfant a perdu le coupon annuel merci de faire votre demande via le formulaire suivant :*

[Problème de carte de transport](#)

[Une question relative au transport scolaire ? Cliquez ici](#)